

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 7 avril 2023

Délib.2023 – 4

<p>Date de la convocation</p> <p>3 avril 2023 2^e convocation suite à quorum non atteint le 31 mars 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 10</p>	<p><u>Membres présents</u> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme PISSON CECCALDI Eveline, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><u>Membre absent ayant donné procuration</u> : Mme OHN Christiane à Mme BARANOFF Brigitte</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : M. COSTE Michel, Mme DADA Françoise, Mme GIRARDIN Jeannine</p> <p><u>Membres absents</u> : Mme GUISSET Danièle, M. MAITRE Claude, Mme KIMPE Astrid, Mme DEWANGEN Evelyne.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>24/04/2023</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>28/04/2023</p>	<p><u>Objet</u> : Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)</p> <p>Madame BARANOFF expose au conseil que, dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour garantir les droits à l'Assurance Maladie, l'accès aux soins et l'accompagnement social des populations fragiles, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail proposent la signature d'une convention locale de partenariat.</p> <p>Cette convention a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales. <p>Sont concernées par ce partenariat, toutes les personnes accueillies au sein des CCAS.</p> <p>Ce partenariat permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'organiser des actions d'information auprès des publics du CCAS- De proposer aux personnes accompagnées par le CCAS une orientation vers la

CPAM en cas de droits non ouverts, de renoncement aux soins, de situation de précarité...

- De proposer aux personnes fragiles une orientation vers le Service Social de l'Assurance Maladie (une plateforme téléphonique spécifique est dédiée à ce service dont l'accès est facilité).

Un référent local doit être désigné par le CCAS ainsi que par chaque organisme de l'Assurance Maladie.

Ces référents ont pour missions d'animer les conventions locales, de fluidifier les échanges entre les signataires, de proposer des coopérations locales permettant d'atteindre les objectifs fixés par la convention, d'établir les bilans annuels et de prendre part aux comités de pilotage locaux.

Elle propose au conseil d'administration d'autoriser Monsieur Michel COSTE, Président, à signer la convention de partenariat et de désigner un référent pour le CCAS.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente,
décide à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Michel COSTE, Président, à signer la convention de partenariat ;
- De désigner Madame Christiane COSTA, directrice de l'action sociale, en qualité de référent pour le CCAS ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

CCAS
Mairie de CÉRET
Pyrénées-Orientales
Tél. : 04.78.87.00.00

